

---

---

**Information et documentation —  
Protocole d'échange de données pour  
l'interopérabilité et la préservation**

*Information and documentation — Data exchange protocol for  
interoperability and preservation*

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

ISO 20614:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/16ee8985-2eae-470b-b22a-d2679cd8e6f3/iso-20614-2017>



**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

ISO 20614:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/16ee8985-2eae-470b-b22a-d2679cd8e6f3/iso-20614-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
[copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

# Sommaire

Page

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Avant-propos</b>                                                                       | <b>iv</b> |
| <b>Introduction</b>                                                                       | <b>v</b>  |
| <b>1 Domaine d'application</b>                                                            | <b>1</b>  |
| <b>2 Références normatives</b>                                                            | <b>1</b>  |
| <b>3 Termes et définitions</b>                                                            | <b>1</b>  |
| <b>4 Contexte</b>                                                                         | <b>4</b>  |
| 4.1 Les rôles des personnes physiques et morales impliquées dans les transactions         | 4         |
| 4.2 Les types de transactions                                                             | 4         |
| 4.3 Les objets échangés                                                                   | 5         |
| 4.3.1 Généralités                                                                         | 5         |
| 4.3.2 Les paquets d'objets échangés (DataObjectPackageType)                               | 5         |
| 4.3.3 Les métadonnées de gestion des Objets-données échangés (AdministrativeMetadataType) | 5         |
| 4.3.4 Les métadonnées descriptives des Objets-données échangés (DescriptiveMetadataType)  | 6         |
| <b>5 Modélisation</b>                                                                     | <b>6</b>  |
| 5.1 Généralités                                                                           | 6         |
| 5.2 Diagrammes de cas d'utilisation                                                       | 6         |
| 5.2.1 Généralités                                                                         | 6         |
| 5.2.2 Transférer                                                                          | 7         |
| 5.2.3 Communiquer                                                                         | 8         |
| 5.2.4 Modifier                                                                            | 9         |
| 5.2.5 Éliminer                                                                            | 10        |
| 5.2.6 Restituer                                                                           | 10        |
| 5.3 Diagrammes de séquence                                                                | 11        |
| 5.3.1 Généralités                                                                         | 11        |
| 5.3.2 Transférer                                                                          | 11        |
| 5.3.3 Communiquer                                                                         | 13        |
| 5.3.4 Modifier                                                                            | 13        |
| 5.3.5 Éliminer                                                                            | 14        |
| 5.3.6 Restituer                                                                           | 15        |
| 5.3.7 Les Demandes d'autorisation                                                         | 17        |
| 5.3.8 Liste des messages                                                                  | 18        |
| 5.4 Diagrammes de classes                                                                 | 19        |
| 5.4.1 Généralités                                                                         | 19        |
| 5.4.2 Les organisations (Organization)                                                    | 19        |
| 5.4.3 Les paquets d'Objets-données (DataObjectPackage)                                    | 20        |
| 5.4.4 Déclaration des versions des référentiels utilisés                                  | 22        |
| 5.4.5 La signature                                                                        | 24        |
| 5.4.6 Les objets de types non spécifiés par la norme                                      | 24        |
| 5.4.7 Description des messages                                                            | 25        |
| <b>6 Modèle d'implémentation</b>                                                          | <b>31</b> |
| 6.1 Généralités                                                                           | 31        |
| 6.2 Définition des types                                                                  | 32        |
| 6.3 Éléments de métadonnées                                                               | 32        |
| <b>Annexe A (informative) Site web d'information</b>                                      | <b>40</b> |
| <b>Annexe B (informative) Conventions d'utilisation des référentiels</b>                  | <b>41</b> |
| <b>Annexe C (informative) Schémas XML pour DEPIP</b>                                      | <b>43</b> |
| <b>Annexe D (informative) Recommandations — Cas d'utilisation — Architecture REST</b>     | <b>44</b> |
| <b>Bibliographie</b>                                                                      | <b>45</b> |

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 4, *Interopérabilité technique*.

## Introduction

Le Protocole d'Échange de Données pour l'Interopérabilité et la Préservation (DEPIP) vise à faciliter l'interopérabilité entre un service d'archives numérique et les systèmes d'information de ses partenaires: les producteurs qui ont produit les documents eux-mêmes (Service producteur), les intermédiaires qui agissent pour le compte des producteurs et ne sont pas eux-mêmes responsables du contenu intellectuel (Service versant), les utilisateurs (Consumer) et les services de contrôle (Service de contrôle). Ce document donne un cadre pour l'échange de données entre les systèmes. Il est fondé sur le modèle de référence OAIS. Il est générique et peut être adapté à tous les types d'informations, qu'elles soient imprimées ou nativement numériques.

DEPIP s'adresse:

- aux éditeurs de logiciels du marché, pour compléter et/ou améliorer leurs applications;
- aux Services d'archives, pour normaliser la réception des données à préserver et l'accès des données archivées, et pour faciliter l'échange de données entre Services d'archives;
- aux programmeurs, pour permettre des transactions de données interopérables entre les Services d'archives et les systèmes d'information qu'ils développent;
- aux tiers amenés à transférer des documents aux Services d'archives;
- aux prestataires proposant des services de tiers-archivage.

Les parties impliquées dans l'échange de données peuvent s'appuyer sur ce document pour

- définir leurs processus d'archivage/de préservation ou les aligner sur des bonnes pratiques,
- organiser les processus d'archivage/de préservation, et
- contrôler la création et la gestion des métadonnées, quels que soient les modèles de description utilisés.

Il convient de noter que DEPIP peut être implémenté soit dans sa totalité soit partiellement. Toutefois, il est impossible de prévoir comment la norme sera implémentée dans différents domaines comme les bibliothèques, les archives ou les musées. Des profils normalisés internationaux propres à un domaine ou génériques spécifiant différents niveaux d'interopérabilité pourront être développés à l'avenir en soutien aux responsables de la mise en œuvre de ce document. La mise en œuvre minimale, ou niveau 0, correspond aux transactions Transférer et Communiquer, comprenant au moins les métadonnées minimales. Il convient de noter que dans le niveau 0, les métadonnées existantes ne sont pas redéfinies et que la demande initiale et la réponse finale sont nécessaires.

Il convient de noter que DEPIP est une norme conceptuelle à considérer comme un dictionnaire de données. Le modèle défini dans DEPIP est indépendant des questions de sa mise en œuvre. Dans différentes implémentations, DEPIP peut être complété par des protocoles techniques pertinents (comme HTTP) permettant aux responsables de sa mise en œuvre de gérer les échanges techniques entre les systèmes.



# Information et documentation — Protocole d'échange de données pour l'interopérabilité et la préservation

## 1 Domaine d'application

DEPIP définit un cadre normalisé pour les différentes transactions d'échanges de données (comprenant à la fois les données et les métadonnées associées) entre un service d'archives et ses producteurs et utilisateurs. Les échanges entre plusieurs Services d'archives (services d'archives intégrés dans les organisations, services publics d'archives, prestataires d'archivage) sont également concernés. Ce document définit cinq transactions (Transférer, Communiquer, Éliminer, Modifier et Restituer) que les partenaires peuvent utiliser pour échanger des Objets-données. Il définit aussi la syntaxe et la sémantique des messages qui sont échangés pendant ces transactions.

Le présent document ne concerne pas l'organisation interne des systèmes d'information des partenaires. Les informations reçues conformément au modèle d'échange de données sont destinées à être gérées par différents composants logiciels. Ces applications ne font toutefois pas l'objet de ce document. Les conséquences de la survenance de risques majeurs (par exemple la disparition ou l'incapacité du producteur des données) sont elles aussi exclues du périmètre de ce document.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

### 3.1

#### communication

transmission d'informations par un *Service d'archives* (3.2) à un *Utilisateur* (3.5), avec l'autorisation, le cas échéant, du *Service producteur* (3.11) et du *Service de contrôle* (3.6) compétent

### 3.2

#### Service d'archives

organisation chargée de conserver les informations pour en permettre la *Communication* (3.1) à une communauté cible et pour permettre à cette communauté de les utiliser dans le respect des conditions légales, réglementaires ou contractuelles en vigueur

Note 1 à l'article: Le Service d'archives dans DEPIP n'équivaut pas complètement à l'Archive de l'OAIS dans la mesure où cette dernière ne vérifie pas la conformité avec les conditions contractuelles.

Note 2 à l'article: Le Service d'archives de DEPIP n'est pas nécessairement un Service d'archives auquel la détention légale est transférée en permanence, dans une acception traditionnelle. Il peut offrir temporairement des services de préservation des contenus, conformément à un accord juridique pendant une durée déterminée. À la fin de cette durée, ou conformément à une autre stipulation de l'accord juridique qui le permettrait, les *Objets-données* (3.7) qui avaient été transférés au Service d'archives pourraient être retournés au *Service producteur* (3.11) ou à un tiers désigné par lui.